

Image not found or type unknown



Refut de chengement d'horaire

Par **delion**, le **29/05/2009** à **07:36**

Bonjour,rn rnmon entreprise me demande de faire les deux huit, je ne peux pas car ma femme est aide soignante et le fait deja ce serai invivable pour nous et surtout ayant un enfant de 2 ans que la nourrice NE prend en heur normal 8h 18h rnmon medecin ma fait un courrier mais ca ne suffit pas il faut que je passe a la medecine du travail rnrnque me conseiller vous??
MERCI DE ME REPONDRE